



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

équipements

Question écrite n° 98332

Texte de la question

Mme Isabelle Attard interroge M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales sur l'application de la circulaire n° 5608 du 19 septembre 2012 du Premier ministre, définissant les orientations pour l'usage des logiciels libres dans l'administration. La circulaire incitait les ministres à l'utilisation des logiciels libres dans leurs services. Elle souhaite savoir quelles suites ont été données à cette circulaire, notamment les études d'opportunité de migration de logiciels, l'intégration de ce critère dans les appels d'offres, les projets de migration de logiciels propriétaires vers des logiciels libres ou encore la mise à disposition des sources de logiciels développés en interne ou par un prestataire, au sein du ministère et de l'intégralité des administrations qui en dépendent. Elle souhaite de plus connaître le montant des dépenses en logiciel, en distinguant les logiciels privés des libres, au sein du ministère et des administrations qui en dépendent, pour chaque année de 2008 à 2015.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Attard](#)

Circonscription : Calvados (5^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98332

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Aménagement du territoire, ruralité et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 août 2016](#), page 7062

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)